



PRINCIPES DE SELECTION 2026

EQUIPE DE FRANCE ROLLER HOCKEY

Mise à jour : 08 avril

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



Fédération Française de Roller et Skateboard

6 Bd Président Franklin Roosevelt - CS 11742 - 33080 Bordeaux Cedex

Tel : +33(0)5 56 33 65 65 - contact@ffroller-skateboard.com - www.ffroller-skateboard.com - Siret : 378 467 864 000 39

Table des matières

1. Niveau de la France.....	3
2. Compétitions officielles 2026	3
3. Conditions administratives	3
4. Comité de sélection	4
5. Processus de sélection	4
6. Diffusion des sélections nominatives.....	4

1. Niveau de la France

Seniors femmes :

- Championnats du monde 2024 : 3^{ème}
- Championnats d'Europe 2025 : 2^{ème}
- Objectif championnat du monde 2026 : podium

Seniors hommes :

- Championnats du monde 2024 : 9^{ème}
- Championnats d'Europe 2025 : 1^{er}
- Objectif championnat du monde 2026 : podium

U19 garçons :

- Championnats du monde 2024 : 5^{ème}
- Championnat d'Europe 2025 : 5^{ème}
- Objectif championnat du monde 2026 : objectif de développement

U17 garçons :

- Championnat d'Europe 2025 : 2^{ème}
- Objectif championnat d'Europe 2026 : objectif de développement

2. Compétitions officielles 2026

Senior femmes : championnats du monde dans le cadre des World Skate Games à Asuncion (Paraguay) du 2 au 9 octobre

Senior hommes : championnats du monde dans le cadre des World Skate Games à Asuncion (Paraguay) du 10 au 17 octobre

U19 filles : pas de compétition

U19 garçons : championnats du monde dans le cadre des World Skate Games à Asuncion (Paraguay) du 2 au 9 octobre (à confirmer)

U17 garçons : championnat d'Europe à Waterford (Irlande) du 20 au 23 août (à confirmer)

3. Conditions administratives

Pour être éligible à la sélection en Équipe de France, chaque sportif doit :

- Être titulaire d'une licence à la FFRS ;
- Respecter les règlements nationaux et internationaux en vigueur ;
- Signer la convention fédération/sportifs de haut niveau 2025-2028 pour les sportifs listés ;
- Signer la charte de l'Équipe de France.

4. Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de la manière suivante :

- Le Directeur Technique National (DTN) ou son représentant ;
- Le(s) chargé(s) de mission performance ;
- Le ou les Entraîneurs du collectif concerné ;

Une sélection pour la compétition d'un maximum de 16 athlètes sera arrêtée.

Le DTN se laisse la possibilité de prendre toute décision qui s'impose pour renforcer le potentiel de l'Équipe de France.

5. Processus de sélection

Le responsable de la catégorie concernée en lien avec les chargés de mission performance établit et propose au comité de sélection la liste nominative des sportifs pressentis, en s'appuyant sur le règlement de sélection en vigueur. Cette proposition repose sur une analyse objective des qualités du sportif ainsi que sur sa capacité à contribuer à la performance collective de l'équipe.

Le comité de sélection examine cette proposition au regard des critères définis et veille au respect de l'équité de traitement des sportifs ainsi qu'à la cohérence globale du collectif. À l'issue de cette réunion, le Directeur Technique National établit la liste définitive de la sélection.

Dans un objectif de performance de l'équipe de France, le Directeur Technique National se réserve la possibilité d'arrêter une sélection différente de celle issue du présent processus. Il peut également ajuster les effectifs, à la hausse (maximum 16 athlètes) ou à la baisse (minimum 8 athlètes), en fonction du niveau.

Les sélections nominatives seront diffusées sur le site internet de la fédération.

6. Diffusion des sélections nominatives

Les sélections nominatives seront diffusées sur le site internet de la fédération.